

**Conseil économique et social**Distr. générale
27 Août 2017Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité de la coopération et de l'intégration régionales
Dixième session
Addis-Abeba, 1^{er} et 2 novembre 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
État d'avancement de la mise en œuvre du programme
relatif à l'intégration régionale et au commerce

État de la sécurité alimentaire en Afrique

I. Introduction

A. Contexte et justification

1. Le 25 septembre 2015, la communauté mondiale a adopté les objectifs de développement durable, qui visent à assurer la prospérité de tous tout en préservant la planète. Ils remplacent les objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés en 2000. Les objectifs de développement durable sont au nombre de 17 et comportent 169 cibles. Les objectifs 1 et 2 traitent respectivement des questions interdépendantes que sont : a) éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout et b) éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable d'ici à 2030. La cible 2.1 de l'objectif 2 met spécifiquement l'accent sur l'alimentation : « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ».

2. Au sommet de l'Union africaine tenue à Malabo en juin 2014, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés à éradiquer la faim sur le continent dans la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Ils s'y engagent à éliminer la faim d'ici à l'an 2025 et à ramener les retards de croissance et l'insuffisance pondérale respectivement à 10 % et 5 %, en doublant au minimum les niveaux actuels de productivité agricole, en triplant les échanges intra-africains de produits agricoles et en réduisant les pertes après récolte.

3. Comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle est le fondement de la survie, de la santé et de la viabilité économique, et que son application demande une approche multisectorielle et globale, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un préalable à la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Investir dans l'alimentation et la nutrition se justifie donc sur les plans politique, économique, social et éthique.

* E/ECA/CRCI/10/1

B. Objectif

4. L'objectif global du présent rapport est de présenter aux décideurs africains l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à une analyse des données relatives aux progrès accomplis récemment dans la région. Il s'agit de sensibiliser à l'urgence de repenser les stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle, compte tenu de la situation actuelle de la faim et des engagements réaffirmés et ambitieux qui ont été pris pour éliminer l'éliminer et pour réduire substantiellement la sous-alimentation infantile en Afrique, respectivement à l'horizon 2025 et 2030.

5. Plus précisément, le rapport présente un bilan actualisé de l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique fondé sur une analyse concise des données disponibles les plus récentes et les résultats et conclusions de travaux de recherche. Il met en outre l'accent sur des questions nouvelles qui présentent un potentiel considérable de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique.

C. Structure et organisation

6. La première partie définit le contexte et l'objet du rapport. La deuxième dresse un bilan actualisé de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique et présente les tendances et les changements constatés dans chacune des quatre dimensions de la sécurité alimentaire. La troisième partie souligne deux évolutions récentes qui, si elles sont menées à bien et appliquées comme il se doit, pourraient assurer la sécurité alimentaire en Afrique : la zone de libre-échange continentale (ZLEC) et la constitution de stocks alimentaires au niveau national. En conclusion, le rapport formule une série d'options pragmatiques axées sur les résultats pour contribuer à mieux faire face aux défis que pose l'insécurité alimentaire en Afrique.

II. État de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique

A. Sécurité alimentaire

7. D'après les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), faites en 2016, quelque 793 millions de personnes, soit environ 11 % de la population mondiale, sont touchées par l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire souffrent de sous-alimentation¹. Cela représente un certain progrès : 45,5 millions de personnes en ont fini avec l'insécurité alimentaire chronique, par rapport à la période 2009-2011. En Afrique, les progrès ont été lents, mais le taux de sous-alimentation se situait à 20 % au cours de la période 2014-2016, soit une baisse d'environ 28 % par rapport à la période 1990-1992. En ce qui concerne l'Afrique hors Afrique du Nord, le progrès est encore meilleur, la faim ayant reculé de 32 % au cours de la même période. À l'échelle nationale, les résultats sont particulièrement asymétriques. Certains pays affichent un taux de sous-alimentation de 5 % alors que d'autres voient 48 % de leur population aux prises avec la faim. De même, si certains sont parvenus à réduire la faim de 80 %, d'autres en constatent une augmentation d'environ 70 % depuis 1990-1992.

8. Aux termes de la Déclaration de 2006 du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, celle-ci existe lorsque « tous les êtres humains ont, à tout moment,

¹ Voir les indicateurs de sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (dernière mise à jour, le 16 décembre 2016). Accessible à l'adresse : www.fao.org/economic/ess/ess-fs/ess-fadata/fr/#.WbKf8fMjFhE.

un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». Comme l'énonce la Déclaration, il ne suffit pas de mesurer la prévalence de la sous-alimentation pour saisir la complexité et le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire. Par conséquent, pour analyser l'insécurité alimentaire sur le continent, il convient d'examiner les quatre dimensions de la sécurité alimentaire que sont : disponibilité des aliments, accès physique et économique à la nourriture, utilisation des denrées alimentaires et stabilité dans le temps (vulnérabilités et chocs). Dans les paragraphes ci-après, chaque dimension est décrite en fonction d'indicateurs spécifiques, concernant à la fois les processus et, dans la mesure du possible, les résultats².

B. Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire

1. Disponibilité des aliments

9. La dimension de la disponibilité englobe non seulement la quantité mais aussi la qualité et la diversité des denrées alimentaires. En Afrique, l'adéquation des disponibilités énergétiques alimentaires moyennes³ a progressé d'environ 6 % par rapport à 1990-1992, même si elle stagne depuis 2009-2011, quoiqu'inégalement, et reste inférieure à la moyenne de toutes les régions en développement. D'une manière générale, la valeur moyenne globale de l'adéquation des disponibilités énergétiques pour l'Afrique (117 %) fait état d'une disponibilité alimentaire suffisante, qui a contribué de façon significative à réduire la prévalence de la malnutrition Afrique. Cependant, ces chiffres sont à manipuler avec précaution car ils reposent sur les moyennes nationales et ne reflètent pas la disponibilité alimentaire au niveau des ménages et des individus. De plus, cette valeur de 117 % signifie que la sous-alimentation dans l'ensemble du continent s'explique principalement par la mauvaise distribution des denrées alimentaires (accès à l'alimentation), et non par une insuffisance générale des disponibilités alimentaires.

10. Les chiffres mondiaux des disponibilités alimentaires masquent des variations importantes entre les pays, à la fois en ce qui concerne l'adéquation des disponibilités alimentaires et le rythme des progrès. Certains pays ont réussi à accroître les disponibilités alimentaires de 1 % à 39 %, d'autres ont en revanche connu une baisse comprise entre 1 % et 10 % depuis 1990-1992. De plus, l'adéquation des disponibilités alimentaires varie considérablement d'un pays à l'autre dans une fourchette allant de 97 % à 152 %.

11. L'Afrique, hors Afrique du Nord, reste la région la plus touchée par l'insuffisance des disponibilités alimentaires. À contrario, l'adéquation des disponibilités alimentaires en Afrique du Nord est même supérieure à celle de pays développés. L'adéquation moyenne des disponibilités alimentaires pour la région (estimée à 111 %) est la plus faible au monde. Ce chiffre pourrait s'expliquer en partie par le fait que l'accroissement démographique se fait de manière disproportionnée par rapport aux progrès de la production alimentaire. La croissance démographique explosive de l'Afrique, hors Afrique du Nord, qui s'est traduite par un accroissement de la population d'environ 88 % sur la période 1990-2013, a entraîné une légère augmentation de la valeur moyenne de la production alimentaire par habitant (estimée à 7 % sur la même période). L'Afrique du Nord, qui a connu une croissance démographique relativement faible (39 %) sur cette période, a enregistré une augmentation de 44 % de la

² Les données sont principalement tirées des indicateurs de la sécurité alimentaire (FAO 2016) et calculées par l'auteur.

³ Indicateur mesurant l'adéquation des disponibilités alimentaires du point de vue des calories et permettant de comprendre si la sous-alimentation est plutôt due à des disponibilités alimentaires insuffisantes ou à une mauvaise répartition des denrées alimentaires.

valeur de la production alimentaire par habitant. En dépit de cette amélioration, la valeur moyenne de la production alimentaire africaine (hors Afrique du Nord), chiffrée à 164 dollars par habitant, est très faible par rapport à la moyenne des pays en développement, qui était de 272 dollars en 2013, en dollars constants de 2004-2006. La valeur moyenne de la production en Afrique du Nord, estimée à 252 dollars par habitant, est aussi légèrement plus faible que celle des pays en développement. Les mauvais résultats agricoles constituent un autre important facteur explicatif de la valeur par habitant stagnante de la production agricole. Au cours de la période 2000-2014, la production africaine de maïs a augmenté d'environ 15 %, soit la moitié du niveau de la production mondiale, et se situait à 21,0 49 hg/ha, largement en dessous de la moyenne mondiale de 56,157 hg/ha.

12. Globalement, l'analyse des tendances des disponibilités alimentaires en Afrique indique une amélioration très modeste, donnant ainsi à penser que l'insécurité alimentaire observée est principalement causée par les autres dimensions de la sécurité alimentaire.

2. Accès à l'alimentation

13. En ce qui concerne la dimension "accès à l'alimentation", qui évalue l'accès physique et économique aux aliments, la situation en Afrique et plus particulièrement hors Afrique du Nord, constitue toujours le plus grand problème à résoudre pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire. L'accès physique aux aliments s'y avère compliqué en raison d'infrastructures limitées ou inappropriées : mauvais état des routes, des ports, des moyens de communication, des installations de stockage des produits alimentaires et des installations qui contribuent à la mise en place de marchés, en particulier dans les zones rurales.

14. Selon l'Annuaire statistique de la FAO 2014 pour l'Afrique, tous les pays africains, sauf neuf, possèdent des infrastructures routières qui couvrent moins de 14 km pour 100 km² de territoires et le pourcentage des routes revêtues est compris entre 15 % et 30 %, loin derrière les 45 % à 60 % observés au niveau mondial. Dans certaines zones rurales de l'Afrique hors Afrique du Nord, seuls 30 % de la population vit à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, soit à peine un peu plus de la moitié du pourcentage observé pour l'Amérique latine et les Caraïbes (54 %) et l'Asie du Sud (58 %).

15. En ce qui concerne l'accès économique, l'indice national des prix des produits alimentaires⁴ permet de surveiller ces derniers (c'est-à-dire la sécurité alimentaire dans la région) par rapport au prix relatif des denrées alimentaires des régions et des pays et dans le temps. Comparé aux autres régions du monde, le niveau des prix intérieurs des denrées alimentaires en Afrique correspond à la tendance à long terme des prix qui prévalent dans les pays en développement, même s'il est nettement plus élevé, ce qui indique une faible disponibilité économique. Comme le montre l'indicateur, les prix relatifs des denrées alimentaires ont progressé en moyenne de 10 % en Afrique au cours de la période 2000-2014, contre 3,9 % en moyenne dans les pays en développement. De plus, l'Afrique demeure la région où les prix relatifs des produits alimentaires sont les plus élevés, presque 1,4 % de plus que ceux des pays en développement. Les prix relatifs élevés des produits alimentaires ainsi que leur augmentation rapide en Afrique indiquent une inefficacité patente du marché, exposant les populations à des prix élevés, à l'opposé de celle d'autres régions en développement. Par conséquent, la disponibilité et l'accessibilité

⁴ Il mesure le prix relatif des denrées alimentaires dans un pays. Il compare les prix relatifs des denrées alimentaires entre les pays et dans le temps, il est donc largement utilisé pour surveiller la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

économique des denrées alimentaires ont constitué davantage un défi en Afrique hors Afrique du Nord.

16. Malgré une croissance économique soutenue et impressionnante au cours de la décennie écoulée, le revenu par habitant en Afrique n'a pas considérablement changé en raison essentiellement d'un accroissement disproportionné de la population. Il a augmenté de 40 % au cours de la période 1990-2015 (mais l'augmentation a été particulièrement lente), contre 150 % pour les pays en développement, au cours de la même période. Globalement, les Africains ont le revenu par habitant le plus faible : 4 650 dollars aux prix internationaux de 2001, ce qui ne représente que 50 % du revenu par habitant moyen des pays en développement d'autres régions, s'élevant à 9 733 dollars aux prix internationaux de 2001.

17. Pour mesurer l'importance de la carence alimentaire en Afrique, on établit à partir du niveau de l'indicateur de déficit alimentaire le nombre de calories qui seraient nécessaires pour ne plus être sous-alimenté. Selon les données de la FAO pour 2016, l'Afrique affiche le déficit alimentaire le plus important de toutes les régions du monde : il est estimé à 151 kcal/habitant/jour soit 1,6 fois celui des pays en développement. En fait, cette estimation montre clairement que, sur le plan des principes, la famine est un phénomène africain. Le niveau du déficit alimentaire du continent est très influencé par des carences alimentaires aiguës en Afrique hors Afrique du Nord, estimées à 176 kcal/habitant/jour. Même si la situation s'est améliorée, l'ampleur du déficit alimentaire s'étant réduite entre 1990 et 2016 d'environ 26 %, les progrès sont faibles par rapport à ceux des pays en développement, où ce taux est de 45 %. Il convient de noter que le niveau du déficit alimentaire est inégal d'un pays africain à l'autre, allant de 3 à 405 kcal/habitant/jour. Le rythme des progrès varie également d'un pays à l'autre, dans une fourchette allant de -98 % (déficit alimentaire ayant pratiquement doublé) à 96 %, entre 1990 et 2016.

3. Utilisation des denrées alimentaires

18. Cette dimension est évaluée par le pourcentage de la population qui a accès aux services essentiels tels que des sources d'eau et des installations d'assainissement améliorées ainsi que l'électricité. La bonne utilisation des aliments implique que les produits alimentaires soient manipulés, préparés, conservés et mangés dans un environnement sain.

19. En Afrique, le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable, à des services d'assainissement améliorés et à l'électricité a constamment progressé au cours des 20 dernières années. Le pourcentage de la population ayant accès à des services améliorés d'approvisionnement en eau et d'assainissement, estimé respectivement à 72 % et 39 % en 2015, est bien en-deçà de celui des pays en développement, qui s'établit respectivement à 89 % et 62 %. L'Afrique a connu une augmentation importante de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement amélioré, respectivement de 31 % et 19 % au cours de la période 1990-2015. Une amélioration de l'extension des réseaux d'assainissement, aussi faible soit-elle, doit être comparée aux progrès accomplis dans les pays en développement, où le taux est estimé à 47 %. Il convient de noter que ces progrès masquent d'importantes variations d'un pays à l'autre.

4. Stabilité

20. Les trois dimensions de la sécurité alimentaire examinées ci-dessus et les indicateurs correspondants doivent absolument être stables dans le temps afin d'assurer une sécurité alimentaire durable. L'exposition aux risques (à la suite d'une catastrophe naturelle ou en raison d'un environnement socio-politique instable), même à court terme, peut avoir une incidence négative sur les résultats à long terme en matière de sécurité alimentaire et donc compromettre les efforts déployés jusqu'ici par les États africains.

21. Entre 1990 et 2014, le pourcentage des terres arables équipées pour l'irrigation n'a pas augmenté, il est même resté fixe (6,3 %), la part de l'Afrique hors Afrique du Nord se situant à moins de 4 %. La valeur des importations alimentaires par rapport aux exportations totales de marchandises a, quant à elle, diminué, passant de 13 % à 12 %, avec de fortes fluctuations, sur la période 1990-2013 entre 9 % et 15 %. Actuellement, la valeur des importations alimentaires par rapport aux exportations totales de marchandises (12 %) se situe à un niveau très élevé et alarmant par rapport à celui des pays en développement d'autres régions du monde qui s'élève à 5 % sur la même période d'analyse. Il faudrait sonner l'alarme, compte tenu de la vulnérabilité accrue du continent africain, considérant ses capacités limitées en matière de disponibilités alimentaires, la faiblesse généralisée des revenus, le risque de dépendance à l'égard des marchés mondiaux de denrées alimentaires sujets à de fortes variations et l'exposition à la variabilité climatique. Si l'Afrique, en particulier les pays d'Afrique du Nord, continue de s'appuyer sur les importations de céréales au taux actuel pour faire face aux besoins alimentaires en croissance constante, elle fera probablement face à une croissance massive des importations de céréales. L'Afrique devrait adopter des mesures de précaution stricte compte tenu de son écosystème très fragile, de sa vulnérabilité et de son faible niveau de diversification des exportations. La valeur des importations alimentaires par rapport aux exportations totales de marchandises varie considérablement d'un pays à l'autre : dans certains pays elle ne dépasse pas 1 % des exportations totales alors que dans d'autres elle est de 728 %.

III. Possibilités nouvelles

22. Bien que la production agricole ait inévitablement une incidence sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, celle-ci doit toujours être examinée dans le contexte plus large de la pauvreté. La majeure partie des agriculteurs et des bergers en Afrique sont exposés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle non pas parce que leur production est faible mais parce que leurs réserves sont insuffisantes. Leurs économies sont en général négligeables, et leurs autres sources de revenus limitées. Il est donc essentiel de renforcer leur capacité de production et de créer des moyens de subsistance variés et stables pour les protéger et protéger leur ménage contre les chocs, l'objectif étant d'améliorer leur état alimentaire et nutritionnel. Dans les paragraphes ci-après, on examine certaines des possibilités nouvelles pouvant influencer sur la capacité des agriculteurs d'épargner davantage, contribuant ainsi à renforcer considérablement la sécurité alimentaire dans les zones rurales et urbaines.

A. Zone de libre-échange continentale : le cadre approprié de libéralisation des marchés alimentaires pour stimuler la productivité agricole et l'agro-industrie

23. La majorité des pays africains sont classés dans la catégorie des pays riches en ressources, notamment agricoles. Dans la plupart des cas, les droits de douane appliqués aux matières premières, y compris les produits agricoles, sont déjà faibles. Libéraliser le commerce intra-africain ne risque donc pas de contribuer considérablement à promouvoir davantage ces exportations. Toutefois, en abaissant les droits sur les biens intermédiaires et finals, la zone de libre-échange continentale (ZLEC) créera de solides possibilités de valorisation des produits agricoles. Il en résultera, ce qui compte peut-être encore plus, des possibilités de diversification des exportations dans le secteur des produits industriels. L'ambition de la ZLEC est de réduire ainsi la dépendance à l'égard des exportations de produits primaires et de contribuer au développement industriel de l'Afrique.

24. En améliorant considérablement l'accès aux marchés et en accentuant le développement du marché, la ZLEC incitera les petits exploitants agricoles à produire davantage et de manière efficace, ce qui les éloignera de leur mode de vie de subsistance au profit d'une agriculture à caractère commercial, ce qui aura une incidence positive sur la sécurité alimentaire dans les zones rurales et au-delà.

25. Cependant, pour parvenir à ces avantages éventuels, les pays doivent attirer l'investissement dans la création de nouvelles capacités productives et l'amélioration de l'infrastructure interne et transfrontière. Les mesures d'amélioration de l'information commerciale peuvent aider les investisseurs et les négociations à déterminer les perspectives offertes, tandis que la facilitation du commerce et l'amélioration de structures liées aux échanges peuvent aider à rendre de tels investissements financièrement faisables. Le caractère périssable de beaucoup de produits alimentaires agricoles signifie que ceux-ci sont particulièrement sensibles aux améliorations apportées au dédouanement et à la logistique.

26. Si, théoriquement, la majorité des pays africains devrait bénéficier de la libéralisation du marché agricole continental, les pays ayant une forte base de production agricole ainsi que des capacités et des potentialités de production améliorées seront particulièrement bien placés pour tirer profit des possibilités nouvelles offertes par les secteurs de l'agro-industrie et de l'agroalimentaire, contribuant à promouvoir davantage le développement de l'industrialisation et la diversification des exportations, entraînant des effets de grande envergure sur la réduction de la pauvreté et de la faim.

27. Puisque le changement climatique devrait rétrécir la base de production de produits agricoles essentiels en Afrique et ailleurs, le commerce deviendra de plus en plus un mécanisme efficace d'adaptation, réduisant l'impact négatif attendu de ce changement sur la sécurité alimentaire sur le continent. Cela devrait stimuler la réorientation des stratégies nationales de sécurité alimentaire vers des chaînes de valeur régionales des produits et la refonte des stratégies de sécurité alimentaire au-delà de la sphère de production, qui a longtemps prédominé dans les politiques élémentaires sur le continent⁵.

28. Le niveau actuel des échanges intra-africains ne permet pas de répondre correctement à l'impact croissant du changement climatique sur l'agriculture, compte tenu des irrégularités entraînées par cet impact sur l'offre et la demande dans tous les pays du continent. De plus, continuer à dépendre fortement des importations pour faire face à la demande intérieure d'alimentation mettrait l'Afrique en danger en raison des effets externes négatifs liés aux produits importés, y compris les effets des incidences induites par le climat.

B. Constitution de stocks publics : plateforme nationale de stimulation de la productivité et des moyens d'existence de producteurs dotés de ressources limitées

29. La constitution de stocks publics de denrées alimentaires⁶ a toujours été un important moyen d'assurer la sécurité alimentaire. Elle a été couramment utilisée par de nombreux pays développés au cours de leur processus de développement. Dans le contexte africain, il s'agit d'un instrument de politique particulièrement important pour les raisons examinées ci-dessous.

⁵ Voir Commission économique pour l'Afrique, *Trade Can Induce Climate-resilient reforms for Food Security in Africa*. Note d'orientation No 17 (Addis-Abeba, 2017).

⁶ La constitution de stocks publics renvoie à une situation dans laquelle le gouvernement achète des cultures vivrières à des prix administrés (supérieurs aux prix prévalant sur le marché intérieur) aux producteurs à faible revenu ou dotés de ressources limitées.

30. Les réserves alimentaires sont appelées à revêtir une importance particulière dans un avenir proche, en raison des effets négatifs attendus du changement climatique. L'expérience actuelle de conditions climatiques extrêmes et les conclusions de travaux de recherche récents indiquent que le changement climatique devrait avoir des incidences négatives importantes sur les cultures et le bétail en Afrique, entraînant la hausse des prix des denrées alimentaires et leurs variations. L'expérience a montré que cette hausse et ces variations touchent particulièrement des groupes de ménages spécifiques, en particulier les ménages ruraux dirigés par une femme, les ménages d'auto-employeurs non agricoles, les producteurs et les ménages urbains dotés de ressources limitées, accentuant encore l'insécurité alimentaire. En outre, les travaux de recherche montrent que la pauvreté pourrait augmenter considérablement d'ici à 2030 en Afrique⁷ en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires occasionnées par les chocs de productivité⁸ stimulés en réponse aux changements climatiques projetés. Un accroissement de la pauvreté causé par des facteurs climatiques nuira, même de manière variable, à la sécurité alimentaire des ménages urbains et ruraux.

31. Les prix des denrées alimentaires étant un élément important de l'indice des prix à la consommation, leur hausse, en particulier dans le contexte africain, génère plusieurs effets négatifs combinés dans l'économie. Cette hausse crée des pressions inflationnistes, réduisant ainsi les revenus réels et enfonçant davantage de nombreuses personnes dans la pauvreté ; détériore le compte courant du pays, en particulier des pays en développement pauvres accusant un déficit alimentaire, comme bien des pays africains ; a une incidence négative sur la balance commerciale agricole du pays⁹ ; renchérit les importations alimentaires, affaiblissant ainsi les réserves de change du pays ; influe négativement sur la demande de denrées alimentaires, en particulier celle des ménages agricoles accusant un déficit alimentaire, ainsi que celle des ménages ruraux et urbains pauvres, accentuant davantage l'insécurité alimentaire¹⁰.

32. La constitution de réserves nationales est largement reconnue comme un élément essentiel de la stratégie de sécurité alimentaire des pays en développement compte tenu de la grande instabilité des stocks mondiaux de denrées alimentaires et de la grande fluctuation des prix mondiaux de ces denrées. L'impact de cette fluctuation est particulièrement important en Afrique où les importations de denrées alimentaires ont représenté environ 30 % des disponibilités totales de céréales en 2010, un chiffre particulièrement élevé par rapport à ceux des économies à faible revenu, des économies à revenu moyen inférieur et des économies à faible revenu accusant un déficit alimentaire, tous estimés à 13 %. À mesure que les marchés alimentaires africains connaissent des perturbations structurelles¹¹, ils enregistrent la même fluctuation importante

⁷ Voir Hertel, T. W., *et al*, "The poverty implications of climate-induced crop yield changes by 2030", *Global Environmental Change*, vol. 20, No. 4, pp. 577-588; Banque mondiale, *Turn Down the Heat: Climate Extremes, Regional Impacts, and the Case for Resilience* (Washington, 2013).

⁸ D'importants chocs de productivité sont attendus dans le secteur agricole en Afrique, en raison de sa faible capacité d'adaptation aux changements climatiques excessivement mise en péril par une maigre dépendance à l'irrigation, seuls 3,6 % des terres arables étant équipées pour l'irrigation contre 30 % pour les pays en développement des autres régions.

⁹ Une étude du Fonds monétaire international précise que les pays africains ont enregistré une détérioration du solde de leur compte courant d'environ 8 % en 2009 à la suite des augmentations de prix des denrées alimentaires en 2008. Les pays africains à faible revenu ont même connu pire, une perte estimée à 11 % causée par l'augmentation des importations de denrées alimentaires. Voir Fonds monétaire international, *The Balance of Payments Impact of the Food and Fuel Price Shocks on Low-income African Countries: A Country-by-Country Assessment* (2008).

¹⁰ Voir Maros Ivanic et Will Martin, "Implications of higher global food prices for poverty reduction in low-income countries", *Agricultural Economics*, vol. 39, No. 1, pp. 405-416.

¹¹ Commission économique pour l'Afrique, *Sécurité alimentaire en Afrique : défis, perspectives et possibilités d'action* (Addis-Abeba, 2011).

des prix mondiaux que la plupart des autres groupes de pays similaires¹². Pour protéger les consommateurs et les producteurs contre l'instabilité en matière de sécurité alimentaire, il est essentiel de prendre des mesures d'adaptation à la variabilité climatique et des moyens de couverture contre les imperfections du marché et de la production¹³.

33. Une situation de prix élevés et stables des denrées alimentaires est considérée comme une possibilité d'amélioration des revenus agricoles grâce à l'accroissement de l'investissement destiné à ce secteur en vue d'une plus forte croissance de la production. Il va de soi que dans une région à faible revenu comme l'Afrique, où une frange importante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, les prix des denrées alimentaires ont leur importance. En fait, le coût du panier alimentaire y est essentiel pour déterminer le seuil de pauvreté. Les variations des prix des denrées alimentaires entraînent d'importants changements dans la prévalence de la pauvreté, confirmant ainsi que la faim en est la première manifestation. Il est donc indispensable, dans la lutte contre la pauvreté persistante, d'améliorer tout d'abord la sécurité alimentaire, notamment par des efforts visant à stabiliser les prix des denrées alimentaires et à accroître les revenus des groupes les plus vulnérables. Il est bien établi qu'une augmentation de la production agricole d'un dollar a sur la pauvreté quatre fois l'impact que la même augmentation d'un dollar a sur la production des autres secteurs.

34. Acheter les surplus de certaines régions d'un pays et les expédier à d'autres régions du pays qui ont un déficit alimentaire demeure un instrument important de sécurité alimentaire dans la plupart des pays. Lier les réserves alimentaires nationales aux réserves régionales contribuerait davantage à atténuer les chocs liés aux disponibilités alimentaires.

35. Précisant l'importance de la constitution de stocks publics dans le contexte africain, la « clause de paix » intérimaire (Doha, 2008) des modalités concernant l'agriculture et se rapportant à la constitution de stocks alimentaires nationaux (annexe 2) empêche les États de formuler et de développer de tels stocks pour aider leurs producteurs pauvres. Transformer cette clause en mécanisme permanent dans lequel les pays en développement ne seraient pas pénalisés pour constitution de stocks publics ferait avancer la cause de la sécurité alimentaire nationale, améliorerait les moyens d'existence des petits agriculteurs et contribuerait à la réalisation des objectifs liés à la pauvreté et à la faim, énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

36. Mais pour que de tels systèmes soient efficaces, il faudrait que les gouvernements prennent notamment les mesures suivantes :

- a) Appliquer les systèmes en permanence pendant une période prolongée afin de parvenir à une bonne couverture des producteurs dotés de ressources limitées au niveau national et d'obtenir l'impact souhaité ;
- b) Lier l'application des systèmes à l'amélioration de la qualité des produits fournis ;

¹² Cela pourrait contribuer à l'absence de structure d'un marché concurrentiel, en particulier celui des cultures de base, en plus d'une faible infrastructure de commercialisation.

¹³ Le marché alimentaire mondial actuel est structurellement différent de celui qui a émergé à la fin du Cycle d'Uruguay et caractérisé par une grande fluctuation des disponibilités alimentaires, essentiellement en raison de la variabilité climatique et de la fluctuation des prix des denrées alimentaires, en plus de l'épuisement des stocks de denrées alimentaires et d'une demande en progression croissante de denrées alimentaires et de biocarburants. Par ailleurs, la financiarisation du marché alimentaire a été l'un des principaux facteurs de la refonte du marché alimentaire mondial actuel. Voir Centre Sud, *The WTO's Bali Ministerial and food security for developing countries: need for equity and justice in the rules on agricultural subsidies* (2013).

- c) Faire fonctionner les systèmes dans le cadre des réserves alimentaires nationales et, de préférence, régionales.

V. Recommandations

37. Les recommandations concernant davantage la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique devraient être axées sur la nécessité de soutenir les petits agriculteurs afin de stimuler la productivité agricole et la résistance aux chocs futurs, contribuant ainsi à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme et consolider l'accès des ménages à une alimentation saine et suffisante en tout temps.

38. Les recommandations au niveau continental/régional sont les suivantes :

- a) Promouvoir la coopération agricole régionale donnant lieu à la libre circulation de l'investissement, du savoir et du transfert technologique et des produits au sein des communautés économiques régionales et entre celles-ci. Ce type de coopération crée une situation avantageuse pour tous, dans laquelle un pays peut bénéficier d'une technologie de pointe, des réserves financières et de l'immense marché d'exportation de denrées alimentaires d'un autre pays ou de plusieurs autres pays, qui, en retour bénéficieront de disponibilités alimentaires stables, constantes et relativement bon marché, découlant des excédents alimentaires des autres pays producteurs ;
- b) Éliminer tous les obstacles au commerce intra-africain afin d'exploiter pleinement toutes les possibilités existantes d'améliorer l'autosuffisance alimentaire au niveau sous-régional en reliant les efforts régionaux en matière de sécurité alimentaire et de protection sociale au commerce ;
- c) Encourager le commerce infrarégional en investissant dans des infrastructures transfrontalières et en assurant une meilleure conformité et une meilleure coordination des politiques commerciales afin de créer un environnement propice à la mise en place de la zone de libre-échange continentale, contribuant ainsi à une intégration régionale rapide ;
- d) Diversifier les économies africaines au-delà du secteur agricole primaire et des activités d'extraction à travers le développement et la promotion rapides de chaînes de valeur régionales et stratégiques des produits de base, fondées sur une industrie agro-alimentaire dynamique ;
- e) Établir des centres d'excellence en Afrique afin d'élaborer et de partager des enseignements sur l'innovation, la résilience, l'amélioration de la sécurité alimentaire, les filets de protection sociale, etc. ;
- f) Mobiliser l'appui de la communauté internationale afin d'adopter pleinement la proposition du groupe des 33 sur la constitution de stocks alimentaires publics, qui, une fois appliquée, s'avère un instrument précieux d'aide aux gouvernements africains dans la réalisation du droit fondamental à l'alimentation et à des moyens d'existence décents.

39. Les recommandations au niveau national sont les suivantes :
- a) Élaborer des technologies nouvelles (par exemple, technologies de l'information et de la communication (TIC), travaux de cartographie du Système d'information géographique, techniques de lutte intégrée contre les nuisibles, techniques d'après récolte, systèmes d'alerte précoce pour la prévention des sécheresses et des inondations, systèmes d'irrigation et autres techniques de gestion de l'eau et des sols, et nouvelles variétés de semences à haut rendement) et les diffuser dans les zones rurales et auprès des petits exploitants agricoles ;
 - b) Soutenir les petits exploitants agricoles défavorisés afin qu'ils puissent résister à de futurs chocs, aux catastrophes naturelles, à la volatilité des marchés, aux crises financières, entre autres, et stimuler la productivité agricole afin qu'elle contribue à une sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme ;
 - c) Lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre d'une approche intégrée qui consiste notamment à : i) examiner les contraintes exercées sur l'eau, l'énergie et les denrées alimentaires en vue de gérer durablement les ressources naturelles, de protéger les droits à la terre et à l'eau, et de créer un environnement macroéconomique encourageant une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; ii) intégrer la sécurité alimentaire dans les programmes de transformation rurale et agricole dans le but d'accroître la résilience des populations rurales ; iii) développer des politiques favorables aux pauvres qui améliorent leur pouvoir d'achat ; iv) élaborer des approches nationales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle capables de résister aux chocs et à d'autres contraintes, tout en veillant à ce que les acteurs externes et internationaux approuvent et soutiennent ces approches ; v) encourager et favoriser une approche multisectorielle en matière de sécurité alimentaire ainsi que la résilience, en coordonnant des plans et des programmes dans l'ensemble des ministères ; vi) orienter les politiques nationales en matière de sécurité alimentaire vers une autosuffisance alimentaire renforcée au plan national, en les inscrivant dans une perspective sous-régionale ou des communautés économiques régionales afin de bénéficier des forces et des avantages comparatifs de chaque pays ou sous-région, et en s'appuyant sur les liens historiques et culturels forts qui existent et les complémentarités naturelles évidentes entre les pays ; vii) impliquer les actionnaires, notamment le secteur privé, dans le processus décisionnel.